Résiliation contrat automobile

Par Dan46
Bonjour Quel délai pour résilier mon contrat automobile ? Bien Cordialement Dan
Par chaber
bonjour
tout est précisé dans les conditions générales de votre contrat. - Date anniversaire préavis 2 mois - Echéance Loi Chatel dès réception de l'avis - Changement assureur si contrat plus d'1 an (c'est le nouvel assureur qui s'en chargera selon la loi Hamon) - résiliation pour vente: LRAR à votre assureur avec justificatif
Par Dan46
Bonjour Merci .